Secteur des matériaux de construction : l'Autorité de la concurrence autorise sans conditions l'acquisition du groupe Alkern par le groupe Holcim

Publié le 23 décembre 2025

Le 1er octobre 2025, la Commission européenne a renvoyé à l'Autorité de la concurrence l'examen de l'acquisition par la société Holcim Investments, détenue par Holcim LTD, société holding du groupe Holcim, du contrôle exclusif du groupe Alkern, détenu par la société Kernal Invest sur le fondement de l'article 4(4) du règlement européen n° 139/2004 sur les concentrations.

Le 24 novembre 2025, Holcim a formellement notifié à l'Autorité cette opération. Au terme de son examen, l'Autorité l'a autorisée sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 23 DÉCEMBRE 2025

Secteur des matériaux de construction : l'Autorité de la concurrence autorise sans conditions l'acquisition du groupe Alkern par le groupe Holcim

Lire le communiqué de presse